

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 24 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la maison des associations. Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23. Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 18 janvier 2024

Présents : M. Denis PEILLOT -mairie-, M. Jean-Jacques DEFLANDRE, Mme Réfija BABACIC, Mme Carole VICIANA, M. Fathi ALI-GUECHI, Mme Ingrid CHAPUIS adjoints
Mme Emilie ESCARGUEIL, M. Dominique JESTIN, Mme Delphine MONIN, M. Eric MOREL , Mme Aznive MARCARIAN, M. Alain AICHOUN, M. Didier PEYRON, Mme Pascale ABEL-COINDOZ, M. Dominique VANEL, M. Olivier BERNARD, M. Gilles LENTILLON, Mme Corine SERVANIN- conseillers
Excusés : M. Brice DECORTES donne pouvoir à M. Denis PEILLOT- Mme Gaëlle AMOURIQ donne pouvoir à Mme Ingrid CHAPUIS-Mme Maud LACROIX donne pouvoir à M. Fathi ALI-GUECHI
Absents : Mme Adèle GROLEAS, Mme Corinne PETREQUIN

Secrétaire de séance : Mme Carole VICIANA

Finances : Demande de subventions à l'Etat ou à tout autre financeur pour la réhabilitation énergétique et fonctionnelle de la mairie.

Rapporteur : Denis PEILLOT

À la suite du départ de l'école élémentaire (4 classes et préaux), le bâtiment de la mairie dispose de surfaces disponibles pour pouvoir effectuer un redéploiement de ses services au RdC et d'améliorer les conditions d'accueil du public, et principalement en termes d'accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite).

L'objectif d'un redéploiement au Rez de Chaussée de l'ensemble des services et de la salle du conseil municipal et des mariages a été exprimé comme un objectif prioritaire par la collectivité.

Le préau ouest sera transformé en salle du conseil municipal et des mariages accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'ensemble du volume bénéficiera d'une rénovation thermique et énergétique très performante.

Les travaux s'effectueront par phases, afin de garantir l'activité et avec l'objectif de maîtriser les coûts d'investissement.

L'avant-projet définitif étant validé, il convient désormais de conforter le plan de financement de l'opération, condition indispensable à sa mise en œuvre.

Il s'agit, dans cette délibération, d'autoriser le maire à solliciter, en complément du financement par la commune et dans la mesure du possible, le soutien financier des partenaires suivants :

- l'Etat (notamment au titre de la DSIL, la DETR, le Fonds vert, l'ANS) ou autres dispositifs à venir
- la Région au titre du Contrat Région et au titre d'autres dispositifs à venir
- le Département de l'Isère
- la Caisse d'allocations familiales
- tout autre financeur (public ou privé) au regard des aides auxquelles la commune pourrait prétendre

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Approuve le projet de réhabilitation de la Mairie pour un montant total estimé à 1 913 940,00 €HT pour le bâtiment et 446 000,00 €HT pour l'aménagement extérieur.
- Autorise le maire à demander des subventions à l'Etat (notamment au titre de la DSIL, la DETR, le Fonds vert, l'ANS) ou autres dispositifs à venir, la Région au titre du Contrat Région et au titre d'autres dispositifs à venir, le Département de l'Isère, la Caisse d'allocations familiales, tout autre financeur (public ou privé) au regard des aides auxquelles la commune pourrait prétendre pour le dossier de réhabilitation énergétique et fonctionnelle de la mairie, végétalisation des anciennes cours d'école et création d'un parc,
- Charge le Maire ou son représentant le 1^{er} adjoint de faire le nécessaire

Le Maire,
Denis PEILLOT

| |
|-----------------------|
| Non-participation : 0 |
| Pour : 21 |
| Abstentions : 0 |
| Contre : 0 |

